

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception : 22/03/2022	Dossig/03/12/02/2 :	N° d'enregistrement : 2022-1412
	1 Indiana dia mandak	
	1. Intitulé du projet	
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	Duć u sus	
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne		
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET _	_ _ _ _ _ _ Forme juridique	
Joignez	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 1 imensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard de Préciser les éventuelles rubriques issues d'a	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formula	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	u formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventu	els travaux de démolition	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
4.3.1 aans sa phase travaux
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
4.5.2 dans sa priase a exploitation

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t- entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisati	
	and de na energenne de py desale, (e) de de nemali	S (e).
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser les eurs caractéristiques	unités de mesure utilisées Valeur(s)
Ordina	con caracteristiques	value of (e)
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long°	"_ Lat°'" _
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),	
	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
	code de l'environnement :	
		'"_ Lat ° ' "_
	Point d'arrivée : Long° Communes traversées :	"_ Lat ° ' " _
	Continuites liaveisees.	
J	oignez à votre demande les annexes n° 2 à 6	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? v cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluatio	Oui Non
environnementale ?		Oui Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer	at loc	
différentes composantes de votre	projet et	
indiquez à quelle date il a été auto	nise :	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?			
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			
Milieu naturel				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

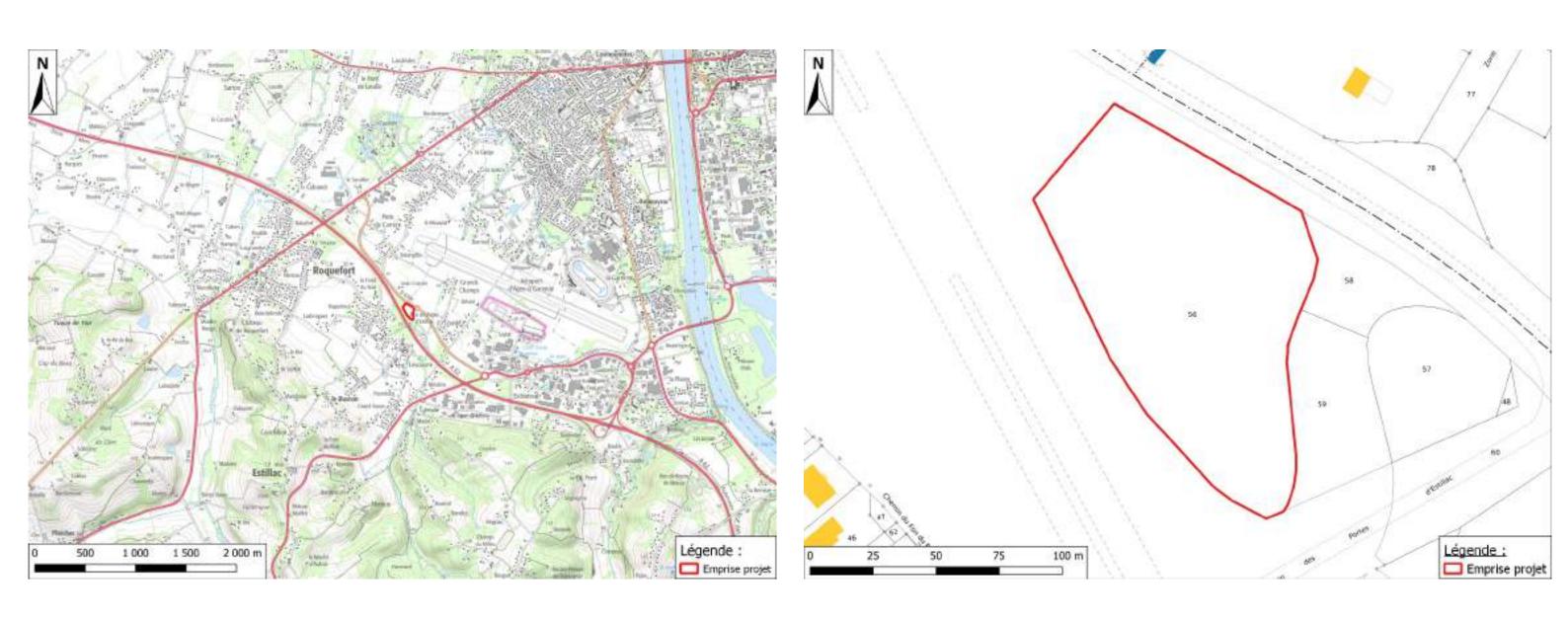
Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?			
6.2 Les incide approuvés				cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou .
001	31 out, decriv	/ez lesc	quelles	
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées ai	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décri			

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre ne annexe traitant de ces éléments) :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation ovironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
	8. Annexes
8.	.1 Annexes obligatoires
	Objet
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

Veuillez comp	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrag pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointe uelles elles se rattachent	
	Objet	
	9. Engagement et sign	ature
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à		le,
Signature	cf.	

2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation - 2010 (carte IGN) Échelle 1 / 25 000 Extrait du plan cadastral Échelle 1 / 1 000



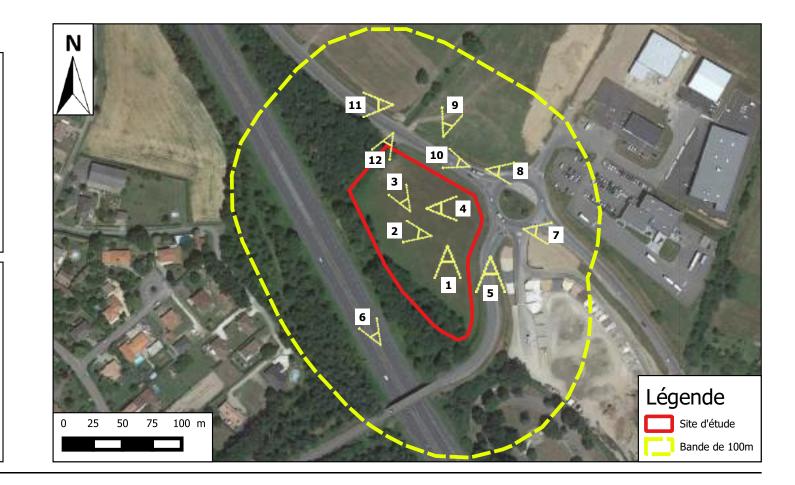
3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS 23/09/2021

SITE









ABORDS





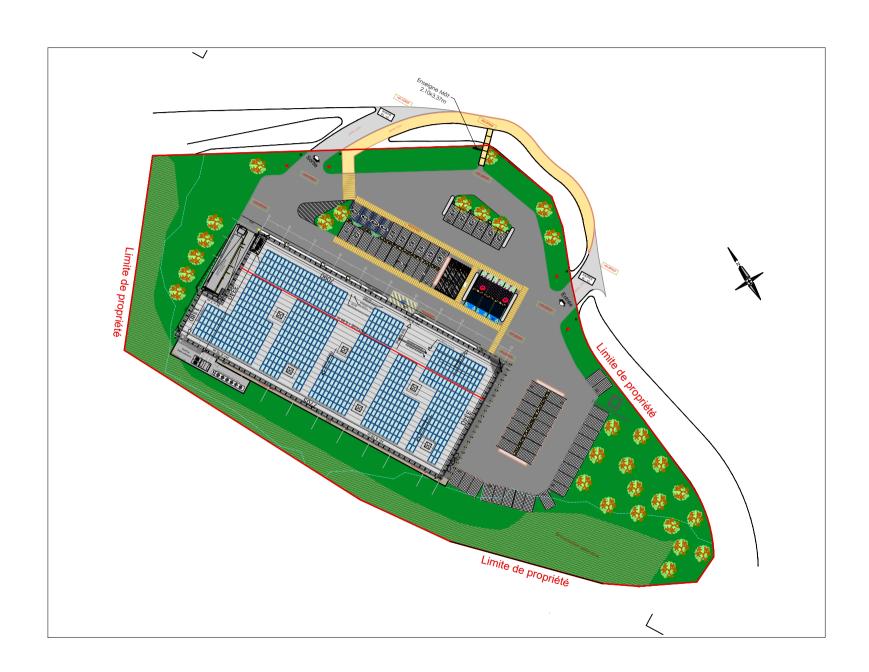






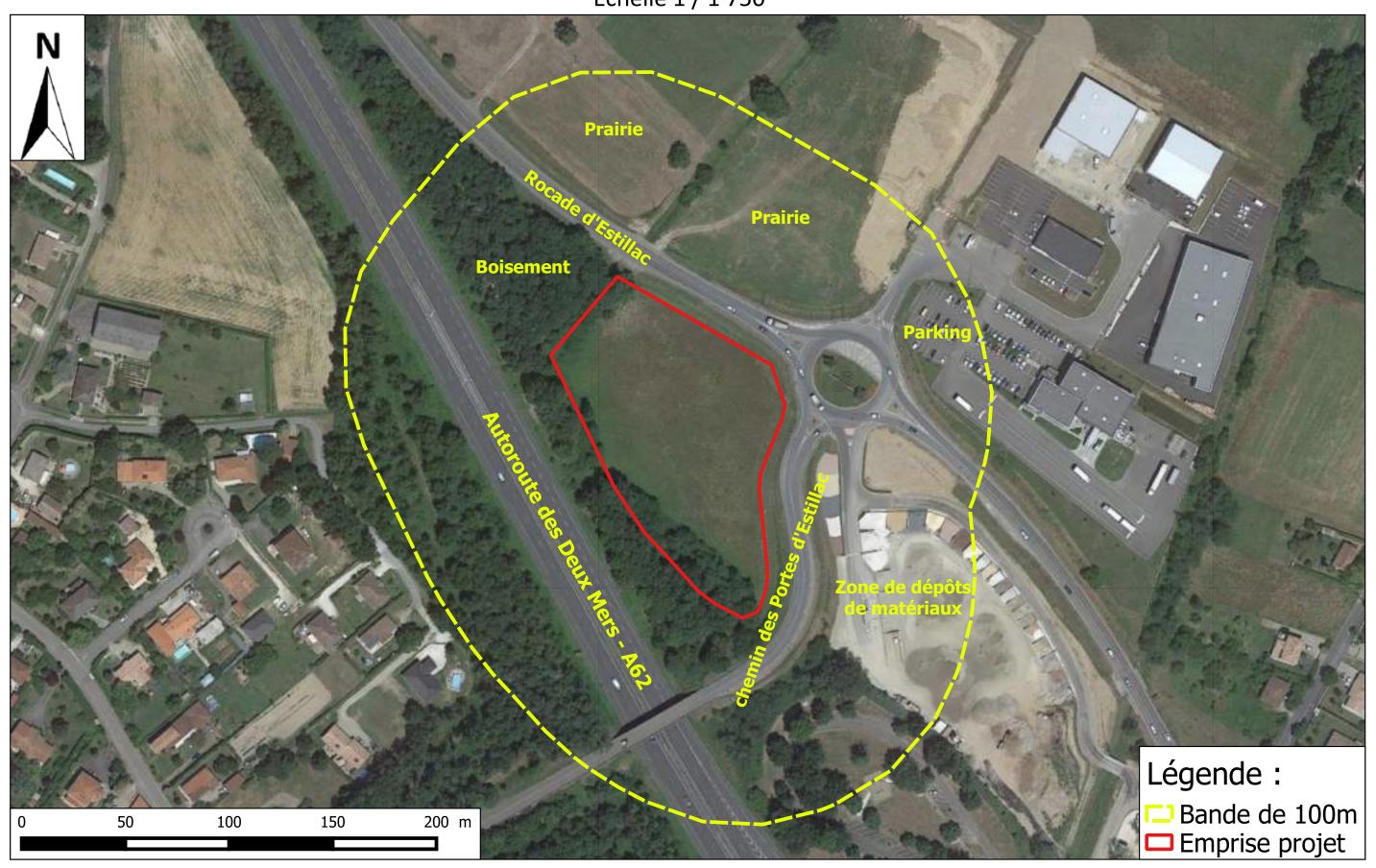






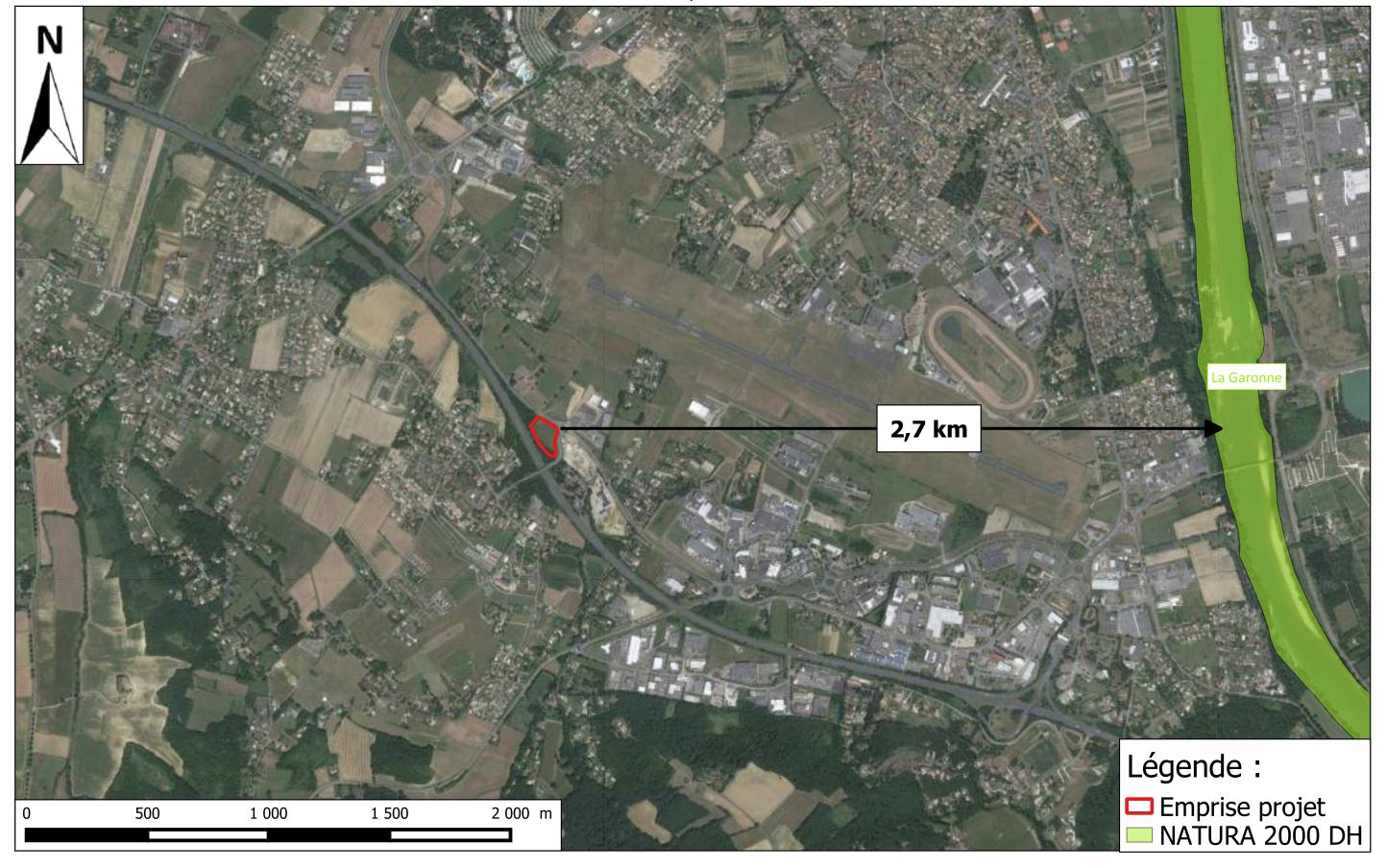
5. PLAN DES ABORDS

Photographie aérienne 2018 Échelle 1 / 1 750



6. LOCALISATION DU PROJET VIS A VIS DU RESEAU NATURA 2000 DIRECTIVE HABITAT

Photographie aérienne 2018 Échelle 1 / 15 000

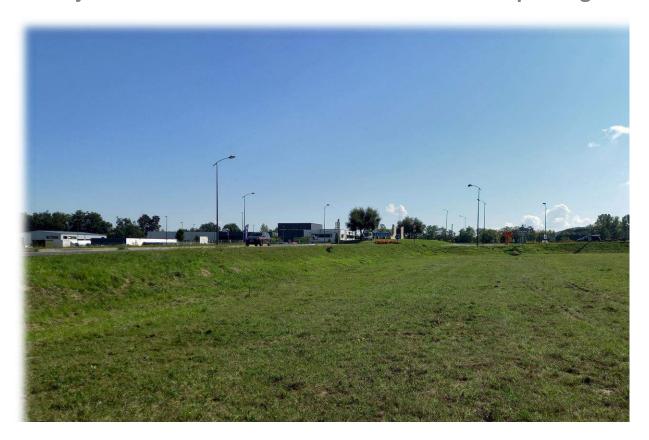


COMMUNE D'ESTILLAC (47)

Chemin des Portes d'Estillac

Présentation du site et du projet

Projet d'un bâtiment commercial avec voirie et parking



Maître d'ouvrage :

LIDL 72 avenue Robert Schuman 94 150 Rungis

SOMMAIRE

l.	S	Situation et contexte du site	3
1.		Localisation du site sur le territoire communal	3
2.		Localisation du site et de ses abords	4
3.		Parcelles cadastrales objets du projet	5
4.		Plan Local d'Urbanisme	6
II.	R	Rubriques concernées par le projet	7
III.	C	Contexte environnemental du site du projet	8
1.		Caractérisation du milieu physique	8
	a)	Géologie	8
	b)	Hydrogéologie du secteur	8
	c)	Hydrographie	9
	d)	Captage EDCH	9
	e)	Zone de répartition des eaux	9
2.		Zones d'inventaires et de protection	10
	a)	Natura 2000	10
	b)	ZNIEFF 1	11
	c)	Sites classés	11
	d)	Sites inscrits	12
3.		Diagnostic pollution	12
4.		Diagnostic écologique	13
	a)	Habitats naturels	13
5.		Zones humides	16
	a)	Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)	16
	b)	Expertise in situ	16
6.		Bruits	19
7.		Risques Naturels	20
	a)	Inondation	20
	b)	Mouvement de terrain	20
IV.	P	Présentation du projet	21
1.		Phase chantier	21

21	Desserte	a)
21	Nuisances	b)
21	Phase d'exploitation	2.
21	Le programme	a)
23	Accès	b)
23	Transports, déplacements, et stationnement	c)
23	Traitement des eaux pluviales	3.
23	Traitement des eaux usées	4.
viter, réduire,	mpacts potentiels du projet et séquence éviter,	V. I
24	er	ompens
24	Incidences sur le milieu physique et mesures associées	1.
24	Impacts sur la géologie et la topographie	a)
24	Impacts sur le contexte hydraulique	b)
25	Imperméabilisation	c)
26	Incidences sur le milieu naturel et mesures associées	2.
26	Impacts sur les habitats	a)
26	Impacts sur faune	b)
26	Incidences sur le contexte socio-économique	3.
26	Impacts sur le contexte socio-économique	a)
26	Impacts sur le cadre de vie et la santé humaine	b)
27	Incidences sur le milieu paysager et mesures associées	4.

La maitrise d'ouvrage projette la construction d'un bâtiment commercial accompagné de voirie et de 66 places de stationnements, sur la commune d'Estillac (47).

L'emprise de la présente demande est cadastrée section BE n°56 du plan cadastral communal. L'emprise foncière du projet est de $10~674~m^2$, pour une surface de plancher du futur bâtiment de $2~314~m^2$.

1. Localisation du site sur le territoire communal

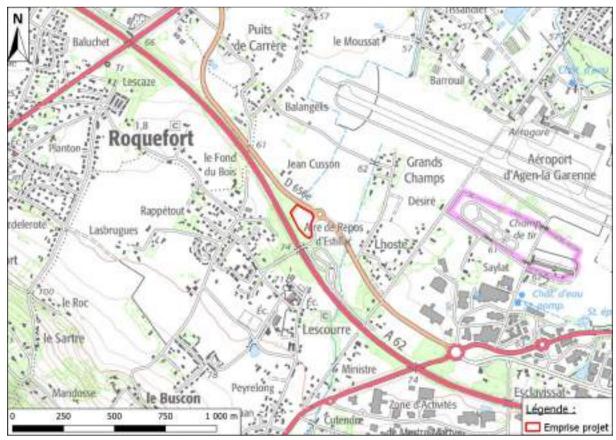


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (Source : Scan 25 ©IGN ; Réalisation CERAG)

2. Localisation du site et de ses abords

L'emprise du projet est actuellement occupée, dans sa grande majorité, par une prairie enherbée. Un boisement est présent en partie Sud-ouest du site. Le site est accessible depuis la rocade d'Estillac au Nord.

Le site d'étude est bordé :

- Au Nord, par le Rocade d'Estillac et un boisement mixte ;
- A l'Est et au Sud, par le chemin des Portes d'Estillac ;
- A l'Ouest, par un boisement et l'Autoroute des Deux Mers.



Figure 2 : Plan d'occupation du site d'étude (Source : Google satellite 2018 ; Réalisation : CERAG)

3. Parcelles cadastrales objets du projet

La demande d'examen au cas par cas portera sur la parcelle cadastrale section BE n°56 dont la surface est estimée à $10\,674\,\text{m}^2$.

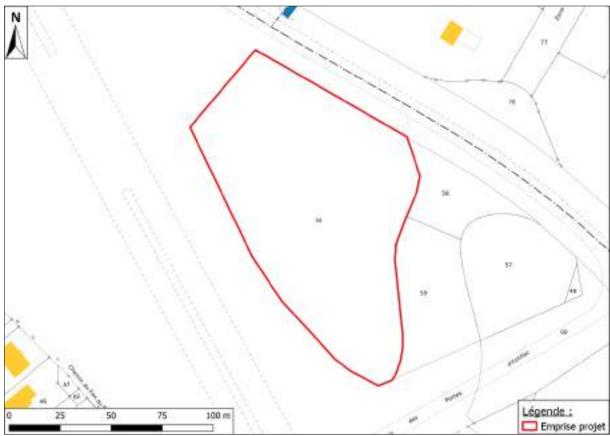


Figure 3 : Localisation du projet sur plan cadastral (Sources : cadastre.gouv.fr ; Réalisation : CERAG)

4. Plan Local d'Urbanisme

La commune d'Estillac fait partie du territoire de l'Agglomération d'Agen. A ce titre, elle est concernée par le PLU intercommunal, approuvé le 22 juin 2017.

L'emprise du projet de construction se situe en zone 1AUXa, correspondant à une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, destinée principalement à l'accueil d'activités de type tertiaire.

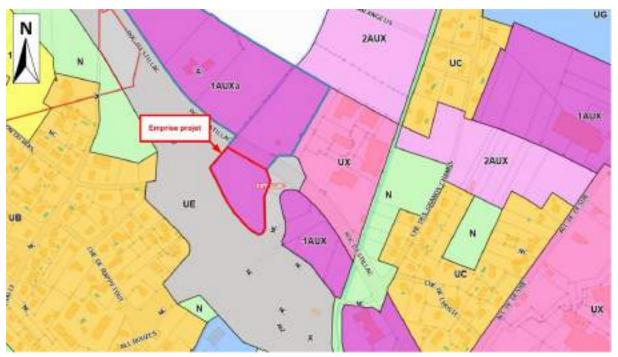


Figure 4 : Extrait du plan de zonage de l'emprise du projet (Source : PLU de Bordeaux-Métropole)

II. Rubriques concernées par le projet

Le projet est concerné par l'article R.122-2 du Code de l'environnement, et plus particulièrement la rubrique suivante :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

Figure 5 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »

(Source: extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

L'opération est donc soumise à la procédure d'examen au cas par cas, dans la mesure où le nombre de stationnement créé atteint 66 places.

La surface de plancher du nouveau magasin sera de 2 314 m².

III. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 – feuille d'AGEN n°902, cette partie du territoire de la commune d'Estillac est recouverte par la formation **Fy**, correspondant à des alluvions des basses terrasses.



Figure 6 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000 (Source : BRGM Infoterre ; Réalisation : CERAG)

b) Hydrogéologie du secteur

La basse plaine de la Garonne comporte fréquemment des nappes d'eau importantes, alimentées à la fois par les eaux d'infiltration, par le filtrage des crues moyennes du fleuve et par les arrivées d'eau des coteaux voisins.

A l'ouest d'Agen, la plaine de Bruch présente ainsi une nappe reposant sur la molasse et épaisse de 3 à 4 mètres dans la couche de graviers.

Les basses terrasses présentent de la même manière une nappe d'eau, moins importante, car elle se vide rapidement à la base du talus-limite. Les autres terrasses sont trop fragmentées pour maintenir une nappe importante.

Sur le territoire tertiaire, ce sont les bancs calcaires qui déterminent les sources. Elles sont importantes à la base du calcaire blanc où une véritable circulation karstique peut s'établir. Elles sont plus faibles, mais beaucoup plus nombreuses, à la base du calcaire gris et des calcaires de herre et de Lectoure.

c) Hydrographie

Le terrain objet du projet se situe dans le bassin versant hydrographique de « La Garonne du confluent de la Masse d'Agen (incluse) au confluent de la Seynes».

Le cours d'eau référencé O6413060 s'écoule à environ 250 m à l'Est du site d'étude.

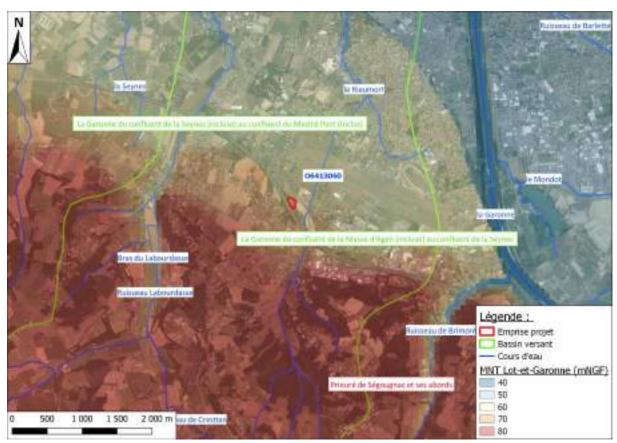


Figure 7 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage Gironde ; Réalisation CERAG)

d) Captage EDCH

L'emprise du projet ne se situe pas à l'intérieur d'un zonage du périmètre de protection de captage pour l'Eau Destinée à la consommation humaine.

e) Zone de répartition des eaux

La commune d'Estillac n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux du département du Lot-et-Garonne

2. Zones d'inventaires et de protection

Le projet n'est situé dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire. Les périmètres classés les plus proches sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
NATURA 2000 DH	La Garonne - FR7200700	NON - distance de séparation de 2,7 km
ZNIEFF 1	Frayères à Esturgeons de la Garonne - 720014258	NON - distance de séparation de 2,8 km
Site classé	Prieuré de Ségougnac et ses abords - SCL0000554	NON - distance de séparation de 2,8 km
Site inscrit	Chute des coteaux de Gascogne – SIN0000313	NON - distance de séparation de 1,1 km
Site inscrit	Bourg et abords du château de Montluc - SIN0000308	NON - distance de séparation de 2 km

a) Natura 2000



Figure 8 : Localisation du site d'étude par rapport aux NATURA 2000 (Source : DREAL Aquitaine ; Réalisation : CERAG)

b) ZNIEFF 1

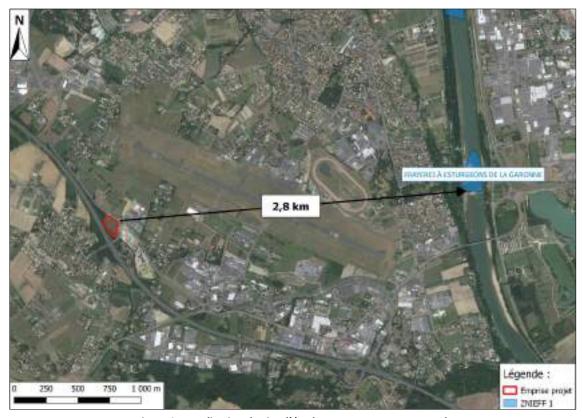


Figure 9 : Localisation du site d'étude par rapport aux ZNIEFF de type 1 (Source : DREAL Aquitaine ; Réalisation : CERAG)

c) Sites classés



Figure 10 : Localisation du site d'étude par rapport au site classé (Source : DREAL Aquitaine ; Réalisation : CERAG)

d) Sites inscrits

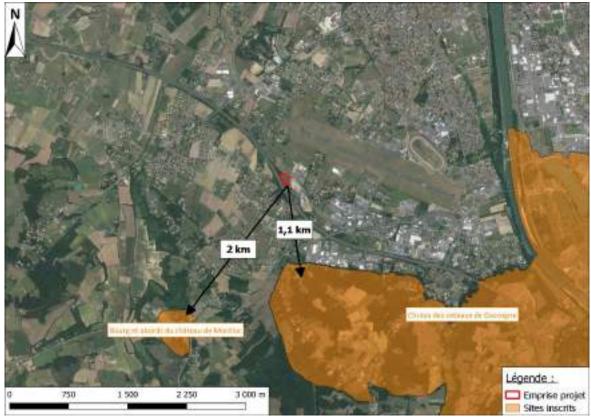


Figure 11 : Localisation du site d'étude par rapport aux sites inscrits (Source : DREAL Aquitaine ; Réalisation : CERAG)

3. Diagnostic pollution

Une étude de pollution (A100, A110, A200) a été menée au droit de l'emprise du projet par le BE CERAG en octobre 2021.

Les résultats et l'interprétation des analyses de sols ne font ressortir aucune pollution (métaux, HCT, HAP, PCB, etc...) des matériaux superficiels au droit du site. Les sols et matériaux extrait du site en phase de démolition et de travaux seront compatibles avec une évacuation en filière d'Installation de Stockage de Déchets Inertes.

4. Diagnostic écologique

a) Habitats naturels

Un inventaire des habitats présents sur site a été réalisé par le bureau d'études CERAG en février 2022. Les prospections de terrain effectuées ont mis en évidence sept habitats :

- Patch de renoncule rampante (Code CORINE BIOTOPES 37);
- Chênaie mélangée à chêne pubescent et robinier faux acacia (Code CORINE BIOTOPES 41H x 83.324);
- Alignement de chêne sessile et peuplier (Code CORINE BIOTOPES 84.1);
- Alignement de chêne pubescent (Code CORINE BIOTOPES 84.1);
- Piste (Code CORINE BIOTOPES 86);
- Prairie en coupe rase ;
- Tas de bois ;
- Zone défrichée à très faible couvert végétal

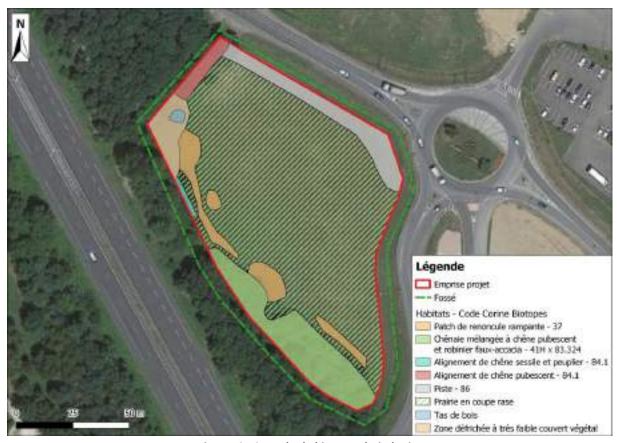


Figure 12 : Carte des habitats au droit du site (Source : Google Satellite 2018 - CERAG)

Intitulé de l'habitat		Prairie en coupe rase	Zone défrichée à très faible couvert végétal	Patch de renoncule rampante	Chênaie mélangée à chêne pubescent et robinier faux-acacia
Code	СВ	-	-	37	41H x 83.324
Surfa	ce	7 390 m²	340 m²	620 m²	1 300 m²
Phot	o				
			Arum italicum 2	Mentha suaevolens 1	Arum italicum 2
F	/ T		Urtica dioica 2	Ranunculus repens 5	Quercus petraea 2
Espèces majorit				Rumex crispus 1	Quercus pubescens 3
de recouvi	rement				Quercus robur 2
					Robinia pseudocacia 3
Interprétation Habitats d'après		-	-	Н.	Urtica dioica 2
l'arrêté du 24 juin 2008	Flore hygrophile > 50%	Non	Non	Oui	Non
Statut de l'	habitat	A préciser par l'étude pédologique	Non humide	Humide	Non humide

Intitulé de l'habitat Alignement de chêne sessile et peuplier		Alignement de chêne pubescen	t Piste	
Code (СВ	84.1	84.1	86
Surfac	ce	45 m²	200 m²	730 m²
Photo				
		Quercus petraea 2	Arum italicum	2
		Populus sp. i		1
Espèces majoritaires / Taux de recouvrement			Galium aparine	3
			Quercus pubescens	3
			Urtica dioica	2
Interprétation d'après	Habitats	-	-	-
l'arrêté du 24 juin 2008	Flore hygrophile > 50%	Non	Non	Non
Statut de l'	habitat	Non humide	Non humide	Non humide

« **H** » : habitat humide ; « **p** » : habitat potentiellement humide, d'après l'arrêté du 24 juin 2008 ; « - » : habitat non inscrit dans l'arrêté

Espèces indicatrices de zones humides

Espèces exotiques envahissantes

5. Zones humides

a) Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)

L'emprise du projet se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne et des zones humides identifiées par le SAGE Vallée de la Garonne.

b) Expertise in situ

Critère végétation

Selon les prospections floristiques réalisées par le bureau d'études CERAG, **4 patchs de zones** humides ont été identifiés au sein de l'emprise du projet, d'une superficie totale de 620 m².

Il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la prairie en raison de sa coupe rase. **Une expertise des sols doit donc être réalisée** sur cette zone.



Figure 13 : Cartographie des zones humides identifiées selon le critère « flore » (Source : Google Satellite ; Réalisation : CERAG)

Critère sol

La campagne de sondages s'est déroulée le **9 février 2022** et a consisté en l'exécution de **5 sondages** à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de **1,20 m/TN***. Il convient de préciser que les sondages réalisés n'ont fait l'objet d'aucun équipement et que l'excavation créée est rebouchée intégralement après chaque sondage.

En premier lieu, une appréciation visuelle du site permet de positionner les sondages selon différents critères : la répartition de la végétation, la microtopographie, la présence de flaques d'eau stagnante, etc. L'examen des sols doit prioritairement porter sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide. Le nombre, la répartition et la localisation des points de sondage dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un sondage par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

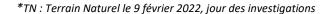




Figure 14 : Localisation des sondages réalisés sur le site (Source : Google Satellite 2018 - CERAG)

La réalisation de coupes pédologiques permet d'identifier la typologie du sol en place à partir de l'analyse des différents horizons. Le *Référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols* (AFES, *Baize et Girard*, 1995 et 2008) est la base bibliographique utilisée pour cette identification. C'est un référentiel scientifique qui nomme les sols par typologie en tenant compte de la morphologie des solums, des propriétés de comportement et de fonctionnement et des processus pédogénétiques.

Sur l'emprise projet, les sondages ont permis d'observer des sols limono-argileux à argilo-

limoneux bruns homogènes. Certains présentent quelques traces rédoxiques en profondeur apparaissant après 40 cm. Ces traces d'hydromorphie permettent alors de classer les sondages S2 et S5 en classe IIIb et le sondage S3 en classe IVc en fonction du tableau du GEPPA. Ces classes ne sont pas représentatives de sols de zones humides.

Aucun niveau de nappe n'a été relevé.

Par conséquent, l'expertise pédologique a permis de classer ces 5 sondages de « non humide ». Ainsi, selon le critère « sol », aucune zone humide n'a été identifiée au droit de l'emprise du projet.

Les coupes des sols observés sur le terrain sont présentées ci-dessous.

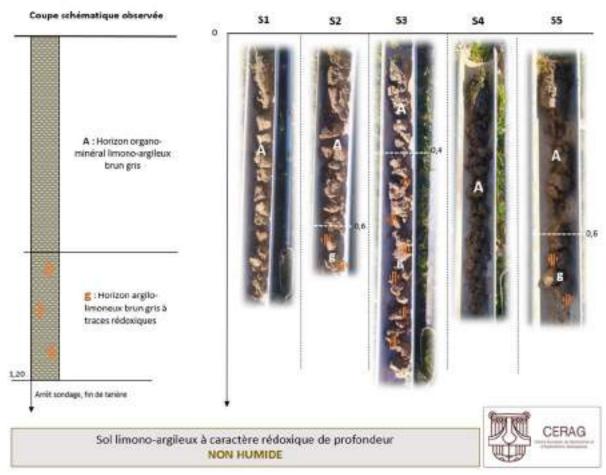


Figure 15 : Coupes lithologiques des sondages réalisés par le CERAG (Réalisation : CERAG)

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, les sols rencontrés au niveau du projet ne sont pas caractéristiques de sols de zones humides.

• Synthèse

Conformément à l'article L.211-1-l-1° du Code de l'environnement, dans sa version applicable en date de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, le site du projet ne présente pas de zone humide.

6. Bruits

Le projet est situé à proximité de l'autoroute A62.

Selon l'arrêté préfectoral 47-2018-11-30-006 du 30 novembre 2018, portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre en Lot et Garonne, le site du projet est concerné par le bruit occasionné par la circulation automobile de l'autoroute A62. Le site est soumis à un niveau sonore de 50 à 55 dB(A).

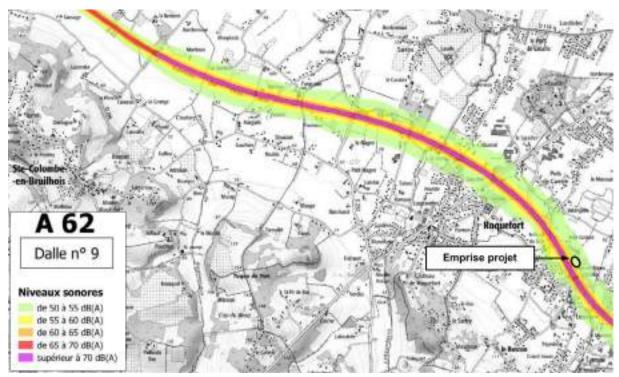


Figure 16 : Classement sonore des infrastructures routières situées à proximité du projet (Source : Préfecture Lot et Garonne – Réalisation : CERAG)

7. Risques Naturels

a) Inondation

La commune d'Estillac appartient au Territoire à Risque important d'Inondation d'Agen (TRI).

Dans ce cadre, la commune d'Estillac fait l'objet d'un plan de prévention du risque inondation (PPRI) depuis novembre 2016. D'après ce PPRI, l'emprise projet n'est pas concerné par une zone inondable.

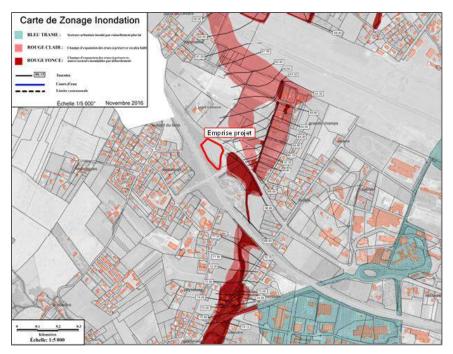


Figure 17 : Extrait du PPRI de la commune d'Estillac (Source : Préfecture de Lot-et-Garonne ; réalisation : CERAG)

b) Mouvement de terrain

La commune d'Estillac est couverte par un Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des Argiles par tassements différentiels approuvé le 22 janvier 2018.

Le site de projet est situé dans le zonage d'aléa faible.

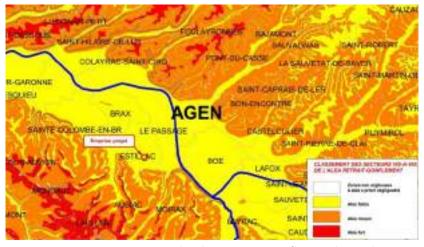


Figure 18 : Cartographie du PPR retrait-gonflement des Argiles (Source : Préfecture de Lot-et-Garonne)

1. Phase chantier

a) Desserte

Le chantier sera accessible depuis la rocade d'Estillac au Nord. L'accessibilité du chantier par les véhicules sera étudiée en collaboration avec les services techniques de la Ville et des services « voirie » afin de minimiser les impacts sur la circulation du secteur.

b) Nuisances

Les périodes de travaux feront l'objet de mesures visant à limiter les nuisances potentielles sur l'environnement humain et la santé des populations proches.

Une information préalable sera réalisée pour le démarrage de la phase chantier par l'intermédiaire de panneaux affichés sur le site et en mairie. Des panneaux de signalisation sur la chaussée seront également mis en place.

Par ailleurs, de manière générale, les horaires de chantier se limiteront aux journées et horaires habituels. Toute demande de dérogation devra faire l'objet d'une procédure spécifique d'approbation à déterminer en fonction de l'organisation et du suivi des chantiers mise en place par la Maîtrise d'Ouvrage.

2. Phase d'exploitation

a) Le programme

Le projet consiste en la construction d'un magasin de distribution de l'enseigne Lidl, adapté aux dernières normes techniques et commerciales, avec un parc de stationnement de 66 places, sur la commune d'Estillac.

Sa situation géographique est stratégique au Sud de l'agglomération d'Agen et à proximité de l'autoroute A62. Enfin le site est en relation visuelle directe avec la rocade d'Estillac, un des axes principaux de la commune.

Le programme est composé comme suit :

- Un bâtiment d'une emprise au sol d'environ 2 431 m²;
- Un quai de déchargement de 113 m²;
- Des panneaux photovoltaïques positionnés en toiture, sur une surface de 1 322 m²;
- Une voirie de 2 719 m²;
- Des zones de stationnement de 844 m²;
- Un nombre de places de stationnement de 66 unités ;
- Une voie traversant le site du Nord à l'Est raccordée à la rocade d'Estillac (Nord) et au chemin des Portes d'Estillac (Est) ;
- Des cheminements piétons ;
- Des espaces verts d'une superficie de 4 367 m², se développant notamment sur les limites du site, accompagnés de 30 arbres.



Figure 19 : Plan de masse du projet (Source : Plan masse – MARRAUD INGENIERIE)

b) Accès

Le parking sera desservi par deux accès raccordés à la rocade d'Estillac au Nord, et au chemin des Portes d'Estillac à l'Est. L'accès pour les camions de livraison s'effectuera à l'avant du magasin depuis la rocade d'Estillac au Nord.

c) Transports, déplacements, et stationnement

- <u>Stationnement</u>: Stationnements aériens de 66 places en revêtement perméable traitées en pavés drainantes. Parmi elles, il est prévu 4 places PMR, 3 places Familles, 4 places équipées de bornes électriques, et 14 places pré-équipées en bornes électriques.
- <u>Cheminement doux</u>: Le projet sera raccordé au reste du secteur au moyen de cheminements piétons.

3. Traitement des eaux pluviales

Dans le cadre du projet de construction du magasin de l'enseigne Lidl, les eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces imperméabilisées seront injectées dans une noue implantée dans les espaces verts au Nord du site par l'intermédiaire de canalisations, puis stockées, et enfin rejetées à débit régulé au fossé en limite Nord de l'emprise du projet.

4. Traitement des eaux usées

L'opération sera équipée d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées qui se raccordera au réseau public. Les eaux usées de l'opération seront acheminées vers la station d'épuration qui traite les effluents de la commune. Il s'agit de la station ESTILLAC - AGROPOLE, d'une capacité de 34 100 éq-Hab. Selon sa fiche d'assainissement de 2019, cette station n°0547091V001, fonctionne à 64% de sa capacité volumique et permet un rendement épuratoire supérieur ou égal à 80% pour les paramètres DBO5, DCO, et MES.

V. Impacts potentiels du projet et séquence éviter, réduire, compenser

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sont indiquées dans un encadré en fin de paragraphe.

1. Incidences sur le milieu physique et mesures associées

a) Impacts sur la géologie et la topographie

L'aire d'étude est soumise à une topographie plane, encaissée par rapport aux axes routiers au Nord et à l'Est. Le projet ne nécessitera pas de travaux de nivellement.

Les déblais des travaux de terrassement seront réutilisés sur site selon les besoins et/ou sur un autre site de même fond géochimique. En dernier recours, ils seront reçus en décharge. Le principe privilégié est la revalorisation.

Par ailleurs, les engins utilisés pour la création de voiries entraîneront un tassement du sol. Toutefois, cet impact sera limité dans le temps et dans l'espace.

Mesures associées :

- Réduction : Un itinéraire de cheminement en phase chantier sera mis en place.
- Réduction : Les installations de la zone de stockage des matériaux et des locaux de la base vie seront proportionnées aux besoins, de manière à limiter l'emprise du chantier et minimiser ainsi les impacts sur le sol et de possibles modifications de l'écoulement des eaux.

b) Impacts sur le contexte hydraulique

D'une façon générale, les travaux peuvent perturber les milieux aquatiques (superficiels et souterrains) sous l'effet du décapage des sols, de leur érosion, des processus de fabrication réalisés in situ, du stockage et de la circulation des engins. Les risques potentiels concernent :

- La mise en suspension de particules fines du sol pouvant être responsables de colmatage du fond des cours d'eau et des habitats aquatiques. Le risque vis-à-vis des fossés autour de l'opération reste faible étant donné qu'aucun remaniement significatif des sols ne sera réalisé;
- Les rejets des eaux de ressuyage des bétons frais ;
- Les rejets accidentels d'hydrocarbures liés à des incidents concernant les engins de chantier (collisions, rupture de flexibles, etc.). Les flux de polluants dégagés seraient toutefois peu importants;
- Les opérations d'entretien des engins de chantier, de lavage des toupies béton.

Mesures associées :

 Réduction: L'entreprise devra présenter des garanties concernant la fiabilité des engins utilisés (respect des normes en vigueur, engins non fuyants) et l'organisation de la zone de chantier. Ces éléments seront précisés dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises.

- Réduction: Ne pas stocker les matériaux à proximité du réseau hydrographique (en particulier vis-à-vis du lessivage de matières en suspension), ceux-ci étant préférentiellement disposés sur des aires spécifiques, imperméables, équipées de dispositifs de traitement des eaux pluviales.
- Réduction : Ne pas stationner les engins de chantier à proximité immédiate des zones sensibles.
- Réduction : L'approvisionnement, l'entretien et la réparation des engins pourra s'effectuer sur des aires étanches spécialement aménagées à l'écart, et dont les eaux de ruissellement seront recueillies puis traitées avant rejet dans le milieu naturel.
- Réduction : Des kits anti-pollution seront mis à disposition sur le site au niveau de la zone de stockage et de ravitaillement de carburant.
- Réduction : En cas de pollution avérée, les effluents et/ou les sols superficiels pollués seront pompés ou excavés et évacués vers un centre de traitement approprié.
- Réduction : À la fin des travaux, les aires de chantier seront remises en état.

c) Imperméabilisation

Le terrain du projet est actuellement occupé par une prairie avec un boisement mixte en limite Sud-ouest.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment avec voirie et parking associé. Néanmoins, les espaces végétalisées seront valorisées par le projet. Les surfaces seront réparties de la manière suivante :

Type d'occupation	Surface	Pourcentage d'occupation
Surfaces imperméabilisées bâtis	2 544 m ² 23,8 %	
(Toitures et quai)	2 344 111	23,6 /6
Surfaces imperméabilisées voirie et parking	3 563 m²	35,3 %
Surfaces espaces verts	4 367 m²	40,9 %

Le projet entrainera la diminution des surfaces de ruissellement par rapport à l'occupation existante.

Mesures associées :

- Réduction : Création d'espaces verts valorisés ;
- Réduction : Plantation d'environ 30 arbres ;
- <u>Compensation</u>: Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis rejetées à débit régulé au fossé existant en limite Nord du site.
- <u>Compensation</u>: Dimensionnement de la noue de stockage des eaux pluviales réalisés à partir des préconisations du guide technique de l'agglomération d'Agen
- <u>Compensation</u>: La pluie de référence retenue pour le dimensionnement des ouvrages de rétention est d'occurrence décennale.

Incidences sur le milieu naturel et mesures associées

a) Impacts sur les habitats

Le projet n'aura pas d'impact d'habitats naturels. En effet, aucun enjeu floristique n'a été répertorié sur site.

b) Impacts sur faune

Durant la phase travaux, le dérangement de la faune peut être particulièrement impactant (en particulier en phase de reproduction et/ou d'hivernation). Par conséquent, le choix des périodes de travaux constitue un élément clé pour limiter les effets du projet sur la faune.

3. Incidences sur le contexte socio-économique

a) Impacts sur le contexte socio-économique

♦ Dynamique du chantier

Un chantier de cette ampleur permet d'avoir une incidence positive sur le secteur économique puisqu'il permet de faire appel à différentes entreprises. Il est même possible de faire appel à des personnes en recherche d'emploi pour des missions précises.

A l'échelle de la commune et des communes avoisinantes, la durée du chantier aura un impact positif en termes de fréquentation des commerces notamment pour le secteur de la restauration et de l'hôtellerie.

♦ Création d'un commerce

La création d'un commerce permettra de dynamiser ce secteur de la commune.

b) Impacts sur le cadre de vie et la santé humaine

♦ Exposition aux bruits

L'exposition au bruit de la phase travaux des aménagements concerne plus particulièrement les riverains du projet. Pour une exposition journalière de 8 heures, on considère que l'ouïe est en danger à partir de 80 dB(A). Le niveau sonore à la source du passage des engins de travaux publics est estimé à environ 90 dBa à la source. A une distance de 500 m, le niveau sonore s'abaisse à 25 dBa (soit environ -0,13 dBa par mètre).

La population qui sera la plus exposée au bruit durant la phase travaux sera constituée par les salariés à environ 150 m au Nord-est de la zone de travaux.

Le niveau sonore des travaux pourrait donc être de l'ordre de 86 dBa dans l'air à proximité du site. Toutefois, le secteur est déjà soumis à une problématique sonore du fait de sa proximité à l'autoroute A62 faisant l'objet d'un PPBE. De fait, le niveau sonore à l'intérieur des entreprises du secteur sera diminué de façon significative. Cet impact sera également temporaire.

Mesures associées :

- Réduction: Une information préalable sera réalisée pour le démarrage de la phase chantier par l'intermédiaire de panneaux affichés sur le site et en mairie. Des panneaux de signalisation sur la chaussée seront également mis en place.
- Réduction: De manière générale, les horaires de chantier se limiteront aux journées et

horaires habituels. Toute demande de dérogation devra faire l'objet d'une procédure spécifique d'approbation à déterminer en fonction de l'organisation et du suivi des chantiers mise en place par la Maîtrise d'Ouvrage.

♦ Gestion des déchets

Les déchets dangereux et/ou qui ne peuvent être valorisés seront dirigés vers des centres de tri agréés. Ce type de déchets sera produit essentiellement durant la phase de chantier. Les déchets inertes issus de la phase travaux pourront être valorisés sur d'autres sites en tant que granulats (béton, briques, pierres...).

Mesures associées :

- <u>Réduction</u>: Il est strictement interdit de brûler, d'abandonner et d'enfouir des déchets sur le chantier quels qu'ils soient, même « inertes ».
- <u>Réduction</u>: Chaque entreprise doit établir la liste estimative des déchets qu'elle produira aux différentes étapes du chantier, précisant nature et quantité, filière d'élimination et coût.
- <u>Réduction</u>: La collecte des déchets comportera une aire centrale de stockage, la signalisation et une protection physique des bennes et points de stockage et des aires décentralisées de collecte à proximité immédiate de chaque zone de travail.
- <u>Réduction</u>: Dans le cas où les déchets sont repris par les entreprises sous-traitantes qui les génèrent, ces derniers doivent fournir au Maître d'ouvrage la preuve qu'elles ont confiés ou éliminés leurs déchets de manière conforme à la loi en fournissant le bordereau de suivi.
- Réduction : Mise en place de locaux d'ordures au sein du site

4. Incidences sur le milieu paysager et mesures associées

Le projet commercial s'inscrit dans un contexte d'une zone artisanale et commerciale en cours d'aménagement, sans enjeu patrimonial notable.

Mesures associées :

- <u>Réduction</u>: Réalisation des bâtiments en adéquation avec le secteur de la zone artisanale et commerciale.
- <u>Réduction</u>: Plantation d'environ 30 arbres d'essences locales dans les espaces verts.

Table des figures :

Figure 1: Localisation du site sur fond de carte IGN	3
Figure 2 : Plan d'occupation du site d'étude	4
Figure 3: Localisation du projet sur plan cadastral	5
Figure 4 : Extrait du plan de zonage de l'emprise du projet	6
Figure 5 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »	7
Figure 6 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000	8
Figure 7 : Contexte hydrographique du secteur d'étude	9
Figure 8 : Localisation du site d'étude par rapport aux NATURA 2000	10
Figure 9 : Localisation du site d'étude par rapport aux ZNIEFF de type 1	11
Figure 10 : Localisation du site d'étude par rapport au site classé	11
Figure 11 : Localisation du site d'étude par rapport aux sites inscrits	12
Figure 12 : Carte des habitats au droit du site	13
Figure 13 : Cartographie des zones humides identifiées selon le critère « flore »	16
Figure 14 : Localisation des sondages réalisés sur le site	17
Figure 15 : Coupes lithologiques des sondages réalisés par le CERAG	18
Figure 16 : Classement sonore des infrastructures routières situées à proximité du projet	19
Figure 17 : Extrait du PPRI de la commune d'Estillac	20
Figure 18 : Cartographie du PPR retrait-gonflement des Argiles	20
Figure 19 · Plan de masse du projet	22